



**ATTESTATION DE PRESENTATION A L'EPREUVE DE CERTIFICATION  
ET CONTROLE CONTINU  
PRIME REGIONALE D'ENTREE EN FORMATION  
(à compléter obligatoirement par l'organisme de formation)**

Le second versement de la prime d'entrée en formation est conditionné à la présentation d'une attestation de présence du stagiaire à l'épreuve de certification.

A défaut d'une certification formalisée par une épreuve finale, le présent document permet d'attester que le stagiaire était présent aux autres types d'épreuves liées à sa certification (notamment contrôle continu).

Cette attestation peut également être utilisée pour certifier la présence du stagiaire à son épreuve.

Elle est à compléter, dater et signer par l'organisme de formation, et à déposer par le bénéficiaire dans sa demande de paiement de solde sur l'outil dématérialisé de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La structure de formation
Nom de l'organisme de formation :
Numéro SIRET :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Nom/Prénom du représentant de l'organisme de formation :
Le stagiaire
Nom, Prénom :
Intitulé de la formation :
Date d'entrée :
Date de sortie :

J'atteste la présence de la personne mentionnée ci-dessus à l'épreuve de certification (épreuve finale ou contrôle continu).

A : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Nom, prénom, qualité du signataire au sein de la structure de formation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature de l'organisme de formation